



POUR DÉCISION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Avis de décès

M. Sukesada Ito

1. Le Directeur général a le profond regret de vous annoncer le décès, survenu le jeudi 6 décembre 2007 à Yokosuka, au Japon, de M. Sukesada Ito, ancien membre travailleur du Conseil d'administration.
2. Né le 31 octobre 1935 à Osaka, au Japon, M. Ito a effectué ses études secondaires au lycée Kitano d'Osaka. Entré au Département de la construction navale de l'Université d'Osaka, l'une des écoles les plus réputées au monde dans ce domaine, il a obtenu son diplôme en 1958. Après avoir travaillé comme concepteur de navires pour une entreprise de construction navale à Uruga, il a quitté cette dernière en 1971 pour suivre sa vocation et devenir syndicaliste à plein temps.
3. La carrière syndicale de M. Ito a commencé en 1958 lorsqu'il a adhéré à Uruga au Syndicat pan-japonais des travailleurs de la construction navale. Ses qualités de dirigeant et son dévouement infatigable à la cause du syndicalisme libre et démocratique lui ont valu d'être nommé en 1971 président d'un syndicat de travailleurs de l'industrie lourde du groupe Sumitomo, syndicat d'entreprise à vocation nationale. Au cours des années qui ont suivi, M. Ito a occupé de nombreux postes de haut niveau au sein des syndicats du groupe, notamment la présidence de la Fédération des syndicats des travailleurs de l'industrie lourde. Ses réalisations dans le domaine syndical lui ont permis en 1984 d'être élu au Comité exécutif du Domei (une des confédérations syndicales japonaises de l'époque). De 1987 à 1988, il a été membre du Comité exécutif de la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) et, de 1990 à 1994, vice-président de la JTUC-RENGO.
4. En juin 1993, M. Ito a été élu membre travailleur du Conseil d'administration, fonction dont il s'est acquitté pendant dix ans, jusqu'en novembre 2003. En 1996, il a été élu vice-président travailleur de la Commission de l'emploi et de la politique sociale (ESP). Au cours des 32 sessions du Conseil auxquelles il a participé, il a été un ardent défenseur des principes et des conventions fondamentales de l'OIT et a assuré la promotion des normes internationales du travail au niveau mondial. En décembre 1997 et août 2001, il a été vice-président travailleur pour la douzième et la treizième Conférence régionale asiatique de l'OIT qui se sont tenues à Bangkok, en Thaïlande. De 1993 à 2003, M. Ito a participé à 12 sessions de la Conférence internationale du Travail, le plus souvent en qualité de

délégué des travailleurs. En juin 1998, il a été élu Vice-président travailleur de la 86^e session de la Conférence.

5. M. Ito consacrait une bonne partie de son temps libre à promouvoir l'éducation des travailleurs et à transmettre son expérience et ses connaissances à ses collègues et aux jeunes dirigeants syndicaux. Entre 1997 et 2003, il a inauguré une série de séminaires et de programmes de formation sur la productivité, les normes internationales du travail et le syndicalisme en Afrique, organisés conjointement par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT, la JTUC-RENGO et la Fondation internationale japonaise du travail.
6. Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître et de côtoyer M. Ito dans le cadre du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail garderont de lui le souvenir d'un être exceptionnel. Appelé à mener pour les syndicats des missions de haut niveau exigeant de remarquables qualités de négociateur et un grand sens politique, il restait néanmoins très proche des travailleurs et des sans-grade. Ses amis et collègues se rappelleront de lui comme d'un grand et authentique dirigeant syndical, qui était respecté pour son autorité, mais aussi pour sa profonde humanité.
7. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Ito et à la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO).***

Genève, le 12 mars 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 7.